



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE

**DÉCISION N° 2022-005 DU 3 JANVIER 2022
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE A UN CHEF DE PROJET**

Vu le décret n°2006-208 modifié du 22 février 2006 modifié, relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice,

Vu la délibération 2013-56 du conseil d'administration de l'agence publique pour l'immobilier de la justice dans sa réunion du 16 octobre 2013,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article unique

Claire GORETH, chargée de mission, reçoit subdélégation à l'effet de signer, au nom de Romain JANIN, chef de service, l'ensemble des actes visés aux articles concernés de la décision de délégation de signature-cadre en vigueur.

Le chef de service

Romain JANIN
Chef du service
foncier - urbanisme

La chargée de mission

Claire GORETH